

simple, à Matines et à Vêpres... On a cependant conservé à toutes les fêtes de Notre-Seigneur, de la Vierge, des Saints Anges, de saint Jean-Baptiste, des Apôtres, à tous les doubles, de 1^{re} et de 2^e classe, et à d'autres offices propres, leur caractère particulier.

« Il faut encore remarquer qu'on a obtenu une plus grande brièveté. La nouvelle réforme présente une réduction très notable pour tout l'office, et plus spécialement pour le dimanche. Il suffira de donner comme exemple le nombre des versets des psaumes de l'office dominical, autrefois et maintenant. Les anciennes Matines en avaient 280, les nouvelles n'en ont que 87, soit le tiers. L'ensemble de l'office dominical ordinaire, selon la réforme, est réduit de 266 versets. »

Suit une liste de réductions particulières, et quelques observations sur la règle nouvelle de translation des fêtes.

L'article est suivi de la note que voici :

Nous avons sous les yeux la nouvelle édition du *Psalterium Breviarum romani cum ordinario divini officii, jussu SS. D. N. Pii PP. X novo ordine per hebdomadam dispositum et editum*, publiée par la Typographie polyglotte vaticane. C'est un beau volume, de dimensions très commodes, sur papier très fin et en caractères très clairs et élégants. Nous avertissons qu'il va être mis en vente chez les imprimeurs de la Sacrée Congrégation des Rites.

Notes diocésaines

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Achévéque, ont été nommés :

M. l'abbé Zép. Marois, vicaire à Deschambault ;

M. l'abbé Cél. Fillion, vicaire à Saint-Pierre de Montmagny

A la fête de l'Épiphanie, Sa Grandeur Mgr l'Archevéque a officié pontificalement, le matin, à la Basilique.

S. G. Mgr l'Auxiliaire est revenu, lundi soir, d'un voyage à Ottawa, et se trouvait à bord de l'express Montréal-Québec lors de la terrible collision qui eut lieu à la gare de Saint-Vincent de Paul. Sa Grandeur, heureusement sorti indemne de la catastrophe, a pu assister, avec le clergé de la paroisse, les victimes survivantes de l'accident.